Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023 de UVI ID: 005-200064657-20230323-DCM230323-6-BF

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mars 2023 Délibération n°6

L'An deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à 20h30, le Conseil Municipal convoqué le dix-sept mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU. Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

<u>Etaient présents</u>: MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - MOSSO Véronique - PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents: ALDEBERT Gérard (excusé)

<u>Procurations</u>: COQUILLAT Catherine à JEANNE Virginie - VERNET Laurent à MOSSO Véronique

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING D'AILEFROIDE (COMPTABILITE M 4)

Madame le maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4), annexé à la présente délibération et dont les principaux soldes sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING D'AILEFROIDE (M 4):

| | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------|--------------|--------------|
| SECTION D'EXPLOITATION | 100 394,24 € | 100 394,24 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 260 911,20 € | 260 911,20 € |
| TOTAL DU BUDGET | 361 305,44 € | 361 305,44 € |

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. et D.1612-1 et suivants, L. et R.2312-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

> Approuve le budget primitif 2023 du budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4), tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié la
ID : 005-200064657-20230323-D-CM/230323_6-BF

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales